

Vous devez :

- Compléter les cadres 1 à 17 du dossier et le signer.
- Ecrire lisiblement et en majuscules.
- Lorsque plusieurs choix vous sont proposés, cocher la case correspondant à votre réponse.

Pour votre inscription ou votre réinscription administrative vous devez fournir :

- L'original de votre pièce d'identité ou passeport.
- Toutes les pièces à fournir (originaux).

1 – ÉTAT CIVIL

INE (Identifiant National Etudiant) ou BEA à renseigner obligatoirement :

- Pour les bachelier.e, le numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat (N° BEA/ N°INE)
- Les étudiant.e ayant pris une inscription dans une université française depuis 1995 dispose obligatoirement d'un N° INE. S'il ne figure pas sur la carte d'étudiant.e, l'intéressé.e doit le demander à son établissement d'origine avant de s'inscrire à l'Université Paris 8.
- Département ou Pays de naissance.

Pour la France métropolitaine et pour les DOM-TOM (**annexe 1**) inscrire le numéro du département.

Pour les pays étrangers, utiliser l'**annexe 2**.

2 – NATIONALITÉ

- Française : 100.
- Etrangère : utiliser l'**annexe 2**.

5 - SITUATION MILITAIRE (étudiants de nationalité française pour les moins de 26 ans)

Pièce(s) à joindre :

Fournir l'**original** de l'attestation de recensement ou de la Journée Défense et Citoyenneté (ex journée d'appel à la défense).

ATTENTION, la non production du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté rend impossible la délivrance du diplôme dans l'enseignement supérieur Français.

6 - PREMIÈRE INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR « FRANÇAIS »

- Toutes formations post bac dispensées par des entités publiques ou privées françaises : Université (y compris IUT), Instituts catholiques, Facultés privées, ESPE, Ecoles d'ingénieurs, Ecoles de commerce, Ecoles d'Art, CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), classes préparatoires intégrées, STS (sections de techniciens supérieurs) formations universitaires diplômantes préparant à l'accès aux études universitaires (ESEU, DAEU ou Capacité).

- En Université Française annexe 3, si votre établissement FRANÇAIS ne figure pas dans la liste c'est que ce n'est pas reconnu comme établissement FRANÇAIS.

7 - BACCALAURÉAT FRANÇAIS, ÉQUIVALENCE ou BACCALAURÉAT ÉTRANGER

**Rubrique obligatoire à remplir pour les étudiants qui s'inscrivent
pour la première fois à Paris8 y compris les auditeurs libres**

Pièce(s) à joindre :

L'**original** du relevé des notes ou du diplôme du baccalauréat.

Série : **annexe 4**.

Département d'obtention : indiquer le libellé du département plus le numéro précédé d'un zéro **annexe 1**.

Si le baccalauréat a été obtenu à l'étranger **indiquer 099**.

Indiquer le nom de l'établissement fréquenté en terminale.

10 - CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Pièce(s) à joindre :

Quotité travaillée pendant l'année universitaire :

Joindre l'**original** du contrat de travail et dernier bulletin de salaire de l'étudiant mentionnant le nombre d'heures mensuel.

ATTENTION, votre cotisation à la sécurité sociale dépend de vos réponses.

Catégorie socio professionnelle : indiquer la catégorie et le code correspondant (**annexe 5**) de l'étudiant.e, du premier parent de l'étudiant.e et du second parent de l'étudiant.e.

Remarque : les chômeurs sont codés dans leur ancienne profession.

SPORTIF DE HAUT NIVEAU

Pièce(s) à joindre :

Fournir l'**original** de la liste du Ministère de la jeunesse et des sports mentionnant le nom de l'étudiant.e. Les étudiant.e.s sportifs/sportives de haut niveau bénéficient d'un régime spécial d'études et d'examen.

12 - DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Code établissement annexe 3.

Département annexe 1.

13 - SITUATION DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

- Si vous n'avez pas été scolarisé(e) l'année précédente et que vous ne vous êtes jamais inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, **coder T**.

- Dans le cas où vous n'auriez pas été scolarisé(e) l'année précédente mais inscrit(e) antérieurement à cette année universitaire dans l'enseignement supérieur, universitaire ou non, **coder U**.

- Si vous avez été scolarisé(e) à l'étranger, et que vous ne vous êtes jamais inscrit(e) dans l'enseignement supérieur Français, **coder Q**.

Code établissement annexe 3.

14 - DERNIER DIPLÔME OBTENU

Pièce(s) à joindre :

L'**original** de l'attestation de réussite au dernier diplôme obtenu de l'enseignement supérieur, du dernier diplôme ou du relevé de notes tamponné par le département de la dernière formation suivie.

Pour les diplômes étrangers la traduction doit être effectuée par un traducteur assermenté en France ou, si elle a été établie à l'étranger, authentifiée par les autorités françaises - Service culturel de l'ambassade de France à l'étranger. (**Liste disponible au**

Bureau des inscriptions G017 ou G016)

Code et type de diplôme annexe 6.

Département / pays code établissement d'obtention annexe 3.

Pour la France métropolitaine et pour les DOM-TOM (**annexe 1**) inscrire le numéro du département précédé d'un zéro (exemple : Bouches du Rhône 013). Pour les pays étrangers, utiliser l'**annexe 2**.

15 - ÊTES-VOUS INSCRIT.E DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT CETTE ANNÉE ?

Nom de l'établissement **annexe 3**.

16 - BOURSES

Pièce(s) à joindre :

Pour les **bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux**, fournir l'avis conditionnel (notification) de bourse pour la nouvelle année universitaire (reçu généralement par courriel).

PUPILLES DE LA NATION

Pièce(s) à joindre :

Fournir l'**attestation** mentionnant le statut de pupille de la nation.

Inscription par procuration

Procuration manuscrite datée et signée par l'étudiant.e et copie de la carte nationale d'identité de l'étudiant.e. La tierce personne ayant procuration devra se munir de l'original et copie de sa carte nationale d'identité lors de l'inscription administrative.